



## Au sommaire

**Au royaume des contractuels**  
Page 2

**Valérie et la valeur des preuves  
d'amour**  
Page 3

**Postes : encore une année  
d'abondance**  
Page 4

**L'agrégation a un intérêt, nous  
l'avons trouvé !**  
Page 7

**Parcours doctoraux : clarifier les  
règles du jeu**  
Page 8

## Les présidentielles peuvent-elles changer le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

L'année 2011-2012 s'annonce faste. La France s'apprête à vibronner de débats présidentiels, primaires ou néonataux. Les politistes butineront délicatement ces moments inégaux, et en distilleront le précieux nectar de la science, qui nourrira pour des générations les travailleurs intellectuels, ainsi que tous les citoyens intéressés.

Ce tableau idyllique est incomplet. Les chercheurs, jeunes ou confirmés, sont certes mus par l'attrait du savoir, mais cet ingrédient, seul, ne suffit pas.

Alors que les postes de titulaires sont notoirement insuffisants dans notre discipline et plus généralement en SHS, qu'il y a pléthore de très bons candidats (ce n'est pas nous qui le disons, mais les comités de sélection qui le répètent chaque année) dont les vies de jeunes trentenaires s'enlisent dans la précarité, le ministère est aux abonnés absents. Depuis le passage de la LRU, c'est comme si le temps politique s'était arrêté, rue Descartes.

L'emploi à l'université est pourtant dans une situation catastrophique et se dégrade à vue d'œil depuis cette fameuse loi d'autonomie (p. 2). Le *statu quo* est rendu possible par le peu de visibilité des précaires. Les vacataires, que chacun peut s'amuser à compter pour son UFR et dont certaines universités usent, illégalement, dans des proportions inimaginables, n'existent même pas dans les statistiques ministérielles. Les universités savent à peine combien elles en emploient, et beaucoup refusent de publier leurs chiffres alors même que la loi les y enjoint.

Face à cette situation, l'ANCMSP est parvenue à mobiliser la CJC sur ce thème. Une grande enquête par questionnaire va ainsi être menée dans les prochains mois, pour objectiver au mieux les situations d'emploi des jeunes chercheurs. Elle prolongera l'enquête réalisée par l'intersyndicale en 2009-2010,

dont un des principaux résultats était la découverte de l'ampleur du recours aux vacances<sup>1</sup>.

Le retour des beaux jours est-il pour le printemps 2012 ? Ne nous réjouissons pas trop vite. Si la droite semble satisfaite de son bilan (p. 3) et promet la même soupe, la gauche ne semble pas aller mécaniquement dans notre sens. Les récentes propositions de *Terra Nova* sont même très inquiétantes pour les jeunes chercheurs. Il est question d'augmenter les droits d'inscription en doctorat pour « lutter contre l'absentéisme » (vous ne rêvez pas) et de créer, non pas des postes de titulaires, mais de « docteurs-moniteurs » pour assurer les enseignements de Licence, qui augmentent dramatiquement à partir de cette rentrée. On n'ose pas demander leur salaire : au tarif horaire d'un moniteur, pour un temps plein de MCF, ça ferait à peine plus du... SMIC !

Les titulaires auraient bien tort de se croire au chaud. La créativité des DRH commence à faire ses preuves : les annonces recherchant des « MCF en CDD » payés moins qu'un ATER pour une charge de travail supérieure se mettent à fleurir. Le statut de MCF risque d'être détricoté à grande vitesse, et la précarité s'installe progressivement de plus en plus haut dans la hiérarchie. L'horizon à court terme est tout tracé : des salaires misérables pour ce niveau de qualification, et la disparition du principal attrait, le statut.

Les discours qui s'opposent à la politique actuelle décrivent souvent le métier de savant sous l'angle de l'amour du savoir. Ce type d'argumentation est impuissant à contrer l'évolution en cours. Il est urgent que les universitaires se mobilisent, et prioritairement sur les statuts d'emploi. ■

<sup>1</sup> Collectif P.E.C.R.E.S., *Recherche précarisée, recherche atomisée*, Raisons d'Agir, 2011.

Systeme D

c/o Université de Paris I  
Département de science politique  
17, rue de la Sorbonne  
75231 Paris cedex 05

**Directeur de la publication**  
Émilien Julliard

**Secrétariat de rédaction**  
bureau@ancmsp.com

**Rédaction**

Virginie Anquetin, Hakim Bellebna, Élodie Bordat, François Briatte, Élise Demange, Cyril Fiorini, Maxime Godefroy, Alexandre Hobeika, Grégory Hù, Émilien Julliard, Laurène Le Cozanet, Olivier Marichalar, Cindy Morillas, Yohann Morival, Marième N'Diaye, Julie Rannoux, Thomas Rouquette, Gaël Villeneuve

**Conception graphique**  
Pierre Marly

Retrouvez-nous sur Internet ! [www.ancmsp.com](http://www.ancmsp.com)

# Emploi scientifique : l'ESR joue au contractuel

Les réformes récentes de l'enseignement supérieur et de la recherche publique marquent une dégradation historique des conditions d'entrée dans le métier.

Le statut de contractuel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) a changé. Autrefois envisagé comme une mise à l'épreuve, un pied à l'étrier avant l'installation dans un statut de titulaire, l'engagement à durée déterminée est désormais l'horizon commun de la majorité des entrants dans ce métier. L'ESR est en effet confronté – depuis la création de l'ANR<sup>1</sup> et la mise en application de la LRU<sup>2</sup> – à de profonds changements dans son organisation. Le principe est clairement défini : la recherche doit se faire sur des objectifs donnés, à budgets et durées étroitement définis. La conséquence ? On fait des contrats à ceux qu'on veut embaucher sur un projet donné. Le travail du contractuel est ainsi double, à la fois chargé de mission et... chargé de lui-même, autrement dit de devenir un entrepreneur de la recherche. Pour l'enseignement, c'est le même principe. Certaines charges de cours sont maintenant assurées en CDD, d'une année sur l'autre. C'était déjà le cas auparavant, avec les postes d'ATER et les monitorats. La différence, c'est que les universités sont aujourd'hui « libres » de constituer des contrats répondant à leurs priorités propres.

## Liberté de précariser les plus faibles

Or, les premiers cas observés sont inquiétants pour qui veut faire profession dans l'ESR. À Montpellier, la direction de l'université vient de proposer la création de CDD avec mission exclusive d'enseignement, en remplacement d'une partie des ATER « habituels » pour raisons économiques. Leur charge contractuelle d'enseignement pourrait atteindre, sur la base d'un temps plein, jusqu'à 768 heures en présentiel ! Les universités sont libres, et libres d'abord d'économiser sur leurs personnels les plus fragiles, comme l'a montré récemment le projet de l'Université Paris 8 – dénoncé sur notre liste – de ne plus verser à ses jeunes chercheurs en fin de contrat doctoral les allocations chômage auxquelles ils ont droit.

Les contractuels constituent le quart des enseignants de l'ESR. La « note d'information enseignement supérieur et recherche » de mai 2011 stipulait que les 94 000 enseignants rémunérés par le ministère se divisent en 57 700 enseignants-chercheurs et assimilés, 13 000 enseignants du second degré et 23 500 enseignants non permanents. Les réformes récentes de la politique ministérielle auront pour consé-

quence d'augmenter le nombre de contractuels, tout au moins de rendre plus difficile les conditions d'exercice de leur métier.

## Retour vers le passé ?

Nous sommes à un moment critique de l'histoire de l'enseignement et de la recherche français. Les années 1970 ont été jalonnées de progrès sociaux indéniables : titularisation de nombreux contractuels du CNRS, création des allocations de recherche du MESR devenues contrats doctoraux, création du statut de 1984 pour les maîtres de conférence. Si l'on n'y prend garde, le système français peut parfaitement prendre le chemin inverse. Les plus durement touchés par ce retour de balancier seront à n'en pas douter les contractuels. L'ANCMSP, engagée avec la CJC dans une démarche de dénonciation des conditions précaires de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche, a posé quatre points de revendication.

## Tout travail mérite salaire

1. Les doctorants effectuent au sein de la communauté scientifique un véritable travail de recherche et doivent donc être rémunérés. Nous constatons souvent que l'octroi de vacances est souvent utilisé comme un moyen détourné de



Grâce au ministère, le chemin est pavé de bonnes intentions

financer la recherche tout en rémunérant l'enseignement à moindre coût, sans droits sociaux afférents, et nous dénonçons cette pratique. Nous souhaitons que tous les doctorants soient dotés de contrats de travail, y compris si cela doit occasionner une diminution temporaire et modérée du nombre de primo-doctorants. Le doctorat étant une expérience professionnelle, l'entrée en doctorat doit résulter d'une logique de recrutement. En conséquence, l'unité de recherche doit afficher ses projets de recherche doctorale et les moyens associés, puis sélectionner les candidats les mieux qualifiés.

2. Les docteurs travaillant dans les établissements publics de recherche (EPST, EPIC, universités) doivent être employés dans le cadre d'un contrat de travail correspondant à la tâche effectuée et en rapport avec leur qualification. Pour l'amélioration de la reconnaissance du doctorat et de l'emploi des docteurs, nous encourageons les instances concernées à communiquer publiquement et par tous les moyens à leur disposition sur les qualifications et les compétences professionnelles développées au cours du doctorat.

3. Le travail dans l'enseignement supérieur et la recherche doit se faire sur le principe d'emplois stables à tous les niveaux d'expérience professionnelle (des jeunes docteurs aux chercheurs confirmés). À ce titre, nous préconisons que le recrutement sur un premier poste permanent soit effectué au maximum dans les six années après le début du doctorat<sup>3</sup>. Les universités et les organismes de recherche doivent adopter une politique d'incitation au recrutement précoce, refuser l'utilisation massive de CDD pour le recrutement des chercheurs. Le financement public et parapublic par projets, lorsqu'il est destiné à financer des emplois pérennes ou des contrats doctoraux. Leur utilisation ne doit pas augmenter la précarité des docteurs par l'enchaînement des CDD.

4. Nous demandons que les procédures de recrutement soient équitables et transparentes, en particulier face à l'autonomie apportée par la LRU. Les postes (fonctionnaires ou contractuels) ouverts par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent être publiés, au niveau national, au minimum six mois avant la date du début de la procédure de recrutement. Pour les contrats inférieurs à six mois, le délai de publication national peut être réduit. Les résultats des recrutements et les critères de sélection des candidats **doivent être publiés** au niveau national. ■

<sup>3</sup> Ce critère fait consensus parmi la plupart des organisations syndicales, cf. rapport Chagnollaud, CSRT, 2007.

<sup>1</sup> Décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006

<sup>2</sup> Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

# Le bilan budgétaire des années Péresse : paroles, paroles, paroles...

Notre ministre, qui nous a donné tant de preuves d'amour quotidiennes, a été appelée à s'occuper du Budget, des Comptes publics, et de la Réforme de l'Etat. La nation doit-elle se réjouir ? L'argent va-t-il couler à flot, comme cela a été le cas depuis quatre ans d'après certains analystes ?

La fin de l'ère Péresse a été saluée par un article laudatif du *Monde* le 12 juillet 2010, selon lequel tout irait pour le mieux dans l'enseignement supérieur et la recherche. Qu'en est-il ?

Seul secteur à avoir été exonéré de suppression d'emploi dans le cadre de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, il tire pourtant avantage de l'engagement gouvernemental de compenser les suppressions de postes par des revalorisations de rémunération. Pour les 4,3 millions d'euros d'économie réalisée avec les suppressions de postes, l'ESR a reçu pour 13,7 millions d'euros d'augmentation salariale. Ce taux de reversement salarial, de près de 320 %, est le plus élevé de l'ensemble des ministères. En effet, malgré des effectifs quasi constants, l'ESR a bénéficié des différentes mesures catégorielles.

## Bonneteau et propagande

Selon ces chiffres, présentés dans *Le Monde* à partir du rapport de gestion pour l'année 2010 de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, l'ESR aurait été parmi les secteurs les moins touchés par les coupes budgétaires. Plus encore, le survol de ces tableaux semble indiquer que l'ESR a bénéficié d'investissements considérables profitant directement à ses salariés.

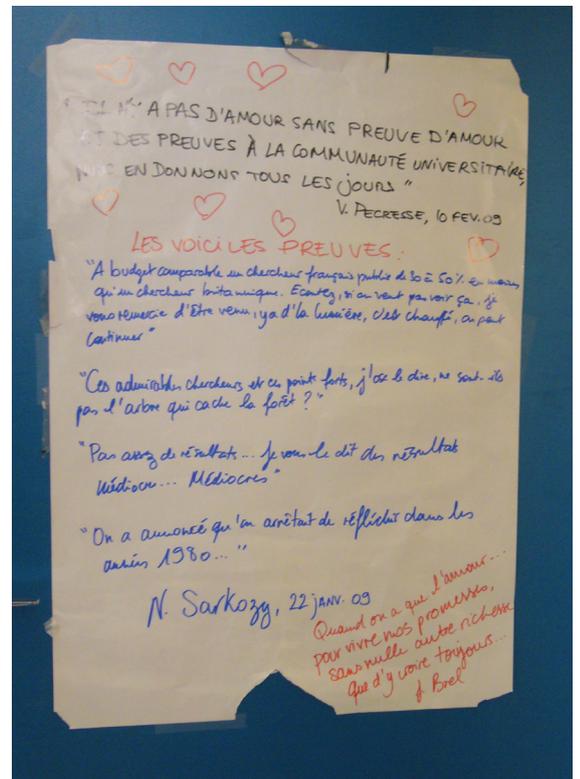
Malheureusement, ces chiffres reflètent plus des arrangements budgétaires que de réels investissements. Ainsi, la supposée augmentation salariale de près de 14 millions d'euros est en partie la conséquence de l'intégration progressive des retraites dans le budget de l'ESR. En d'autres termes, ces 320 % de taux de reversement salarial sont principalement dus aux cotisations patronales que l'État se verse à lui-même. On ne peut que regretter la publication en pleine page par *Le Monde* de chiffres qui travestissent gravement la réalité de la condition des personnels de l'ESR et reprennent sans sourciller la propagande ministérielle.

Décidément, la hausse « sans précédent » du budget de l'ESR fait partie des truismes en vo-

gue. Or, il est nécessaire de rappeler que celle-ci, outre l'intégration nouvelle des retraites, résulte de la prise en compte de fonds naguère comptabilisés ailleurs. Par exemple, les dividendes versés par Areva au Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Energies Alternatives sont désormais pris en compte dans le budget de l'ESR. Dire que cette augmentation de moyens est un trompe-l'œil est un euphémisme. On doit sans doute admirer l'ingéniosité comptable du ministère et la maigreur des ficelles utilisées. Quant au budget 2011, sa hausse est limitée à 1,3 %, soit moins que l'inflation. Relativement, les universités touchent moins cette année qu'en 2010.

## Le capital au capital

Plutôt que de se contenter de constatations sur l'état du budget, il convient de s'intéresser à son utilisation. Sans surprise, celle-ci contribue à renforcer les inégalités existantes, ou au moins à les maintenir. Il en va ainsi des quelque 7 milliards d'euros consacrés aux trop rares (ou déjà trop nombreuses ?) Initiatives d'Excellence (IDEX). Ces financements ciblés, encourageant la production de super-ensembles, fragilisent des équilibres géographiques déjà précaires entre les différents établissements de l'enseignement supérieur. La répartition de ces fonds pose également le problème des différences interdisciplinaires. Par exemple, l'Université de Strasbourg remporte 59 millions d'euros pour ses Labex dans les secteurs de la chimie et de la santé, mais seulement 2 millions pour l'unique Labex en SHS. Dès lors, on conçoit facilement qu'au sein d'une même université soient privilégiées certaines disciplines au détriment d'autres, moins « lucratives ». Enfin, la logique d'excellence ne bénéficie qu'à ceux ayant les moyens de s'en revendiquer. Ainsi, le



Les politistes sont friands de la propagande gouvernementale (Paris 1, février 2009)

financement de Labex ou d'IDEX n'agira que marginalement sur le sort des 50 000 précaires présents dans l'ESR.

Cette soi-disant hausse de budget n'améliore en aucune façon les conditions de travail ou les perspectives des nombreux candidats aux métiers de la science politique. Plus généralement, à la nécessaire revalorisation des statuts et des moyens accordés aux doctorants, postdoctorants ou docteurs sans poste, il faut ajouter celle de la myriade d'employés, du personnel BIA-TOSS à l'assistant de recherche qui assurent le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. ■

# Si peu de postes ! Mais qui va assurer les cours ?

**D**ouze malheureux petits postes. Maigre butin pour cette session 2010-2011. Pire : deux étaient en double section (Paris 12 et IUT Troyes) avec des fléchages qui laissaient peu de chances aux candidats politistes. Au final, 10 postes, dans la seule section 04, étaient donc à pourvoir. Bilan encore une fois plutôt mitigé.

## Quand le travail associatif paie

Un des rares points positifs de cette session : l'absence totale de chevauchement. Le rappel de l'ANCMSP sur ce point dans le Système D n°25 en décembre 2010, et lors du Salon des thèses, début février 2011, semble avoir porté ses fruits.

La publication, par certains membres des comités de sélection, des dates d'audition sur la liste internet de l'association a aussi permis d'éviter la situation inacceptable de l'année dernière où trois chevauchements (!) avaient eu lieu. Bref, quand on veut, on peut.

Notons par contraste la situation d'une discipline où les jeunes chercheurs ne sont pas défendus : en sociologie cette année, on a compté jusqu'à six auditions dans une même journée...

## L'épidémie de profilite a encore frappé !

Cette année, la sociologie de l'action publique (4 postes), la sociologie politique (3 postes) et les relations internationales (3 postes) monopoli-

sent une fois de plus presque tous les postes. Docteurs ès partis politiques, mouvements sociaux ou sociologie électorale, passez votre chemin... du moins en section 04 ; plusieurs docteurs politistes, spécialistes des mouvements sociaux ont été recrutés en sociologie ou au CNRS. À noter cependant le non-fléchage du poste au concours à Paris 2. Une pratique que l'ANCMSP aimerait voir se développer afin d'ouvrir le concours de recrutement à tous les docteurs et non uniquement à ceux qui auront le bonheur d'avoir choisi le « bon » sous-champ 5 ou 6 ans auparavant...

Certes, la majorité des fléchages s'inscrivent dans un sous-champ bien identifié de la disci-

## Maîtres de conférences (04), printemps 2011 : fil de l'eau et session synchronisée

Établissement	Comité de sélection	Liste des auditionné(e)s	Candidats classés
<b>Université Aix-Marseille 2</b> <b>Sociologie politique, relations professionnelles</b> Section 04	GRANIER Pierre, PR 05, Aix-Mars. 2, Président MENDEZ Ariel, PR 06, Aix-Marseille VERDIER Eric, DR 40, CNRS, Aix-Marseille BOUFFARTIGUE Paul, DR 36, CNRS, Aix-Mar. GAUDIN Jean-Pierre, PR 04, IEP Aix JOBERT Annette, DR 40, CNRS, ENS Cachan HASSENTEUFEL Patrick, PR 04, UVSQ NEGRIER Emmanuel, DR 36, CNRS, Montpellier OLIVE Maurice, MCF 04, U. Med. VION Antoine, MCF 04, U. Med. CALLANDRET Elisabeth, MCF 06, U. Med. PETRELLA Francesca, MCF 05, U. Med. GROJEAN Olivier, MCF 04, IEP-Univ. P. Cézanne TOURNAY Virginie, CR, 40, CNRS, Grenoble MARREL Guillaume, MCF 04, Avignon BUISSON-FENET Hélène, CR 40, CNRS, Aix-Mars.	BERARD Yann GARDON Sebastien GIRAUD Baptiste GOURGUES Guillaume REY Frédéric SPIESER Catherine YON Karel	<b>1. GIRAUD Baptiste</b> 2. SPIESER Catherine 3. YON Karel 4. GOURGUES Guillaume 5. BERARD Yann
<b>Université d'Amiens</b> <b>Sociologie politique, action publique</b> Section 04	POIRMEUR Yves, PR 04, UVSQ LEFEBVRE Rémi, PR 04, Reims HAMMOUCHE Abdelhafid, PR 04, Lille 1 TRAVERSO Enzo, PR 04, Amiens FRETTEL Julien, PR 04, Amiens LEHINGUE Patrick, PR 04, Amiens BACHIR Myriam, MCF 04, Amiens ROZIER Sabine, MCF 04, Amiens LAURENS Sylvain, MCF 19, Amiens JOURDAIN Laurence, MCF 04 Amiens HAMIDI Camille, MCF 04, Lyon 2 DULONG Delphine, MCF 04, Paris 1	BALLAND Ludivine BEAUVALLET Willy BONGRAND Philippe GUYON Stéphanie MAZEAUD Alice NOLLET Jérémie RIVIERE Jean VIGNON Sébastien YON Karel	<b>1. GUYON Stéphanie</b> 2. VIGNON Sébastien 3. YON Karel 4. BEAUVALLET Willy 5. BALLAND Ludivine
<b>Ecole Normale Supérieure de Lyon</b> <b>Politique publique, politiques éducatives et de la pédagogie de l'enseignement supérieur</b> Sections 04 et 19	ZANCARINI Jean-Claude, PR 14, ENS Lyon FROBERT Ludovic, DR 05, CNRS, ENS Lyon WINKIN Yves, PR 71, ENS Lyon VANEUVILLE Rachel, CR 40, CNRS, ENS Lyon GOBILLE Boris, MCF 04, ENS Lyon, BUISSON-FENET Hélène, CR 40, CNRS, Aix DEMELEUNAERE Pierre, PR 19, Paris 1 PARADEISE Catherine, PR 19, Paris Est PAYRE Renaud, PR 04, IEP Lyon ORIANNE Jean-François, CR 19, CNRS, Liège JOUVENET Morgan, CR 19, CNRS, UVSQ VERJUS Anne, CR 40, CNRS, Lyon	BARRIER Julien BONGRAND Philippe LEGRIS Patricia SCOT Marie	<b>1. BARRIER Julien</b>

Établissement	Comité de sélection	Liste des auditionné(e)s	Candidats classés
<b>Université Paris 2 (Panthéon-Assas)</b> Section 04	RAYNAUD Philippe, PR 04, Paris 2, Prés. ROCHE Jean-Jacques, PR 04, Paris 2 CORBIER de Lara Philippe, MCF 04, Paris 2 MILET Marc, MCF 04, Paris 2 BOUVET Laurent, PR 04, Nice STRUDEL Sylvie, PR 04, Tours BAZIN Anne, MCF 04, IEP Lille ZAWADSKI Paul, MCF 04, Paris 1	BACHELOT Carole BARROCHE Julien CORDELL Crystal DELORI Mathias EVRARD Aurélien GABORIAUX Chloé HOLEINDRE Jean-Vincent MINEUR Didier SHUKAN Ioulia VITIELLO Audric	<b>1. HOLEINDRE Jean-Vincent</b> 2. BACHELOT Carole 3. GABORIAUX Chloé 4. DELORI Mathias 5. SHUKAN Ioulia
<b>Université Paris 3 (Sorbonne Nouvelle)</b> <b>Etudes européennes et relations internationales</b> Section 04	COUFFIGNAL Georges, PR 04, Paris 3, Prés. QUENAN Carlos, PR 05, Paris 3 LAQUIEZE Alain, PR 02, Paris 3 DEHOUSSE Renaud, PR 04, IEP Paris MOUCHARD Daniel, PR 04, Paris 3 (disp.) VAUCHEZ Antoine, DR 40, CNRS, Amiens DIEUAIDE Patrick, MCF 05, Paris 3 STARK Hans, MCF 22, Paris 3 LE BOS Yves-Edouard, MCF 04, Paris 3 BOUSSAGUET Laurie, MCF 04, UVSQ RIBEMONT Thomas, MCF 04, Paris 13 SACRISTE Guillaume, MCF 04, Paris 1	BARROCHE Julien BEAUVALLLET Willy DESCHAUX BEAUME Delphine EVRARD Aurélien FOREST Maxime Patrick MAZÉ Camille MONCEAU Nicolas NOVAK Stéphanie PULLANO Teresa RAMBOUR Muriel	<b>1. EVRARD Aurélien</b> 2. BEAUVALLLET Willy 3. MAZÉ Camille 4. BARROCHE Julien 5. NOVAK Stéphanie
<b>Université Paris 5 (René Descartes)</b> <b>Géopolitique et monde arabe</b> Section 04	CHAIGNEAU Pascal, PR 04, Paris 5 CHARBIT Yves, PR 04, Paris 5 DUMITRU Speranta, MCF 04, Paris 5 NOHRA Fouad, MCF 04, Paris 5 RAMEL Frédéric, PR 04, Paris 11 Président BEN BARKA Mokhtar, PR 11, Valenciennes BOUTALEB Assia, MCF 04, Paris 8 CHENAL Alain, MCF 02, Paris 10 KADRI Aïssa, PR 19, Paris 8 SAIDANE Dhafer, MCF 05, Lille 3	EL ZEIN Derek MARTEU Elisabeth MARZOUKI Nadia NABIL MOULINE Mohammed	<b>1. EL ZEIN Derek</b> 2. MARTEU Elisabeth 3. NABIL MOULINE Mohammed 4. MARZOUKI Nadia
<b>Université Paris-Dauphine</b> <b>Sociologie des institutions et action publique en Europe</b> Section 04	DAMAMME Dominique, PR 04, Dauphine DORANDEU Renaud, PR 04, Dauphine LE GRIGNOU Brigitte, PR 04, Dauphine BRIQUET Jean-Louis, DR 40, CNRS, IEP ROGER Antoine, PR 04, IEP Bordeaux VAUCHEZ Antoine, DR 40, CNRS, Amiens AGRIKOLIANSKY Eric, MCF 04, Dauphine HEURTAUX Jérôme, MCF 04, Dauphine HMED Choukri, MCF 04, Dauphine BUCHET DE NEUILLY Yves, MCF 04, Lille 2 ROWELL Jay, CR 36, CNRS, Strasbourg ROZENBERG Olivier, CR 40, CNRS, IEP Paris	BEAUVALLLET Willy BÉRARD Yann DUPUY Claire FOREST Maxime GAYON Vincent MAZÉ Camille NOVAK Stéphanie PELLEN Cédric PERRIER Gwenaëlle SPIESER Catherine	<b>1. GAYON Vincent</b> 2. BEAUVALLLET Willy 3. DUPUY Claire 4. PELLEN Cédric 5. PERRIER Gwenaëlle

plaine – du moins sans regarder de près les fiches de poste qui n'ont, rappelons-le, aucune valeur légale. Mais sachant que les candidats ont pour la plupart déjà enseigné des matières relevant de plusieurs sous-champs différents, et qu'une fois recrutés ils seront amenés à donner des cours eux aussi variés, on peut se demander quelle est la légitimité réelle des fléchages. Les sous-champs de notre discipline désignent plus des objets de recherche que des paradigmes incompatibles. Ne faudrait-il pas interdire les fléchages, pour garantir l'égalité des candidats devant le concours ?

La palme du profilage alambiqué revient cette année à Paris-Dauphine, avec un savoureux « Ac-

tion publique et politiques culturelles non-marchandes » ainsi qu'à l'ENS Lyon dont l'intitulé « Politique publique, politiques éducatives et de la pédagogie de l'enseignement supérieur » semble bien spécialisé pour toute une carrière.

#### Du recrutement local où on ne l'attend pas

Si un seul cas avéré de recrutement local est à noter, le plus surprenant est qu'il a eu lieu dans un département, à savoir Paris-Dauphine qui, jusqu'ici, s'était fait fort de ne pas céder à cette pratique sujette à polémiques.

En effet, le poste « Sociologie des institutions et action publique en Europe » a vu un candidat local emporter la mise. Les compétences dudit can-

didat ne sont nullement remises en cause ici, et son recrutement n'a rien d'illégal – contrairement à des situations flagrantes vues les années précédentes. Cependant, la pratique du recrutement local est contestée, car ses effets sur notre discipline peuvent être préjudiciables : le maintien dans une même équipe de recherche peut nuire à l'émulation intellectuelle et favoriser la constitution de chapelles. La science politique aurait vraisemblablement tout à gagner à s'imposer d'elle-même une norme de non recrutement local, et l'ANCMSP appelle à une véritable concertation au sein de la discipline sur ce sujet. ■

## Légende

<b>Corps</b>	
PR	Professeur des universités
MCF	Maître de conférences
DR	Directeur de recherche (ici : souvent CNRS)
CR	Chargé de recherche (ici : souvent CNRS)

<b>Sections CNU</b>	
04	Science politique
19	Sociologie, démographie
02	Droit public
05	Sciences économiques
06	Sciences de gestion
07	Sciences du langage
11	Langues et littératures anglaise et angl.-sax.
16	Psychologie

17	Philosophie
22	Histoire moderne, contemp., art, musique
24	Aménagement de l'espace, urbanisme
71	Sciences de l'information et de la comm.

<b>Sections CNRS</b>	
40	Politique, pouvoirs, organisation
36	Sociologie – Normes et règles
33	Mondes modernes et contemporains

## Maîtres de conférences (04), printemps 2011 (suite et fin)

Établissement	Comité de sélection	Liste des auditionné(e)s	Candidats classés
<b>Université Paris 8</b> <b>Études transnationales</b> Section 04	BOUTALEB Assia, MCF 04, Paris 8 DE BLIC Damien, MCF 04, Paris 8 CADOT Christine, MCF 04, Paris 8 JEANPIERRE Laurent, PR 04, Paris 8, Prés. MAIRET Gérard, PR 17, Paris 8 PAPERMAN Patricia, PR 19, Paris 8 VARIKAS Eleni, PR 19, Paris 8 ZOBEL Clemens, MCF Paris 8 BRIQUET Jean-Louis, DR 40, CNRS, IEP Paris HMED Choukri, MCF 04, Paris Dauphine LEIBOVICI Leibovici, MCF 17, Paris 7 NDIAYE Pap, MCF 22, EHESS ROSENTHAL Paul-André, PR 19, IEP Paris WITHOL DE WENDEN Catherine, DR CNRS, IEP Paris ZALC Claire, CR 33, CNRS, ENS ZIMMERMANN Bénédicte, DR 36, EHESS	ALBARET Mélanie BENTZ Anne-Sophie BRISSON Thomas GAYON Vincent TAUNKARA Daouda Gary MARTEU Elisabeth RIAUX Gilles SADOUNI Samadia	<b>1. BRISSON Thomas</b> 2. GARY-TOUNKARA Daouda 3. SADOUNI Samadia 4. MARTEU Elisabeth 5. BENTZ Anne-Sophie
<b>Université Paris 12 (Créteil Val-de-Marne)</b> <b>Droit public général</b> Sections 02 et 04	ISRAEL Jean-Jacques, PR 02, Créteil BOUSSARD Sabine, PR 02, Créteil MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, PR 02, Créteil NOGUELLOU Rozen, PR 02, Créteil MARCON Nathalie, MCF 02, Créteil CENDRE Sylvie, MCF 02, Créteil GILBERT Simon, MCF 02, Créteil PELLETIER Marc, MCF 02, Créteil DEGUERGUE Maryse, PR 02, Paris 1 FONBAUSTIER Laurent, PR 02, Paris 11 FOULQUIER Norbert, PR 02, Paris 1 TAILLEFAIT Anthony, PR 02, Caen DENIZEAU Charlotte, MCF 02, Paris 2 PAILLARD Christine, MCF 02, Rennes 1 FEVROT Olivier, MCF 02, Evry PREBISSY-SCHNALL Catherine, MCF 02, Paris 11	N/A	N/A
<b>IUT de Rennes</b> <b>Sociologie, sciences politiques</b> Sections 19 et 04	MARTIN Claude, PR 19, Rennes LE BART Christian, PR 04, Rennes Prés. ZEGNANI Sami, MCF 19, IUT Rennes BRUNETEAU Bernard, PR 04, Rennes 1 MOULINE Aziz, PR 05, Rennes 1 PINSON Gilles, PR 04, IEP Lyon GAUTIER Arlette, PR 19, Brest SEGAS Sébastien, MCF 04, Rennes 2 LE SAOUT Rémi, MCF 19, Nantes GUIONNET Christine, MCF 04, Rennes 1 MAISONNEUVE Christelle, 16, Rennes 1 MAUGERI Salvatore, MCF 19, Orléans	BORDIEC Sylvain FRANQUEMAGNE Gaël GARABIGE Alexandra GOURGUES Guillaume LADA Emmanuelle LAFARGUE DE GRANGENEUVE Loïc MAUNAYE Emmanuelle MAZEAUD Alice NEZ Héloïse TALPIN Julien	1. MAUNAYE Emmanuelle 2. NEZ Héloïse 3. FRANQUEMAGNE Gaël 4. LAFARGUE DE GRANGENEUVE Loïc 5. MAZEAUD Alice 6. GOURGUES Guillaume
<b>Université de Technologie de Troyes</b> <b>Écologie industrielle et développement territorial</b> Section 04 et section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme	BUCLET Nicolas, PR 24, Grenoble BARLES Sabine, PR 24, Paris 8 EMELIANOFF Cyria, MCF 24, Univ. du Maine PECQUEUR Bernard, PR 24, Grenoble GAITI Dominique, PR 07, Troyes, Prés. REYES Tatiana, MCF 07, Troyes ROHMER Serge, MCF 07, Troyes YALAOUI Farouk, PR 07, Troyes	N/A	N/A
<b>IEP de Toulouse</b> <b>Sociologie politique – Communication culture</b> Section 04	ALDRIN Philippe, PR 04, Nice BAISNEE Olivier, MCF 04, IEP Toulouse DARRAS Eric, PR 04, IEP Toulouse Prés. EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, PR 04, IEP Tlse GERSTLE Jacques, PR 04, Paris 1 LACOUÉ-LABARTHE Isabelle, MCF 22, IEP Tlse LARROSA Valérie, MCF 02, IEP Toulouse MARCHETTI Dominique, CR 36, CNRS, EHESS NEVEU Erik, PR 04, IEP Rennes PAOLETTI Marion, MCF 04, Bordeaux	BALLAND Ludivine CHUPIN Ivan GATIEN Emmanuelle NOEL Sophie NOLLET Jérémie POULY Marie-Pierre RIGONI Isabelle ZAMBIRAS Ariane	<b>1. NOLLET Jérémie</b> 2. NOEL Sophie 3. BALLAND Ludivine 4. POULY Marie-Pierre

Nous avons suivi un certain nombre de recrutements dans d'autres disciplines, principalement en sociologie (section 19), mais ne les publions plus en version papier depuis le précédent numéro, car un suivi spécifique s'y institutionnalise. Vous pouvez toutefois les retrouver sur notre site internet, [ancmsp.com](http://ancmsp.com).

# Bravo les filles ; sus à l'agreg

Sincères félicitations à nouveau aux admis. es de l'agrégation 2011 ! Par ordre de mérite : Anne-Cécile Douillet, Catherine Achin, Laurie Boussaguet, Arnauld Leclerc, Camille Froidevaux, Cécile Crespy, Eric Savarèse, et Delphine Placidi.

## Sexe et politique : garder son sang-froid

La composition de cette promotion a donné lieu à de nombreuses discussions portant, une fois n'est pas coutume, sur le sexe. En effet, première historique, six des huit lauréats sont des lauréates. Cette vénérable institution qu'est l'agrégation échappe donc cette fois aux sarcasmes quant à sa préférence bien connue pour les garçons.

Nous avons critiqué cette tendance lors de la précédente agrégation, il y a deux ans : entre 1991 et 2009, parmi 70 admis à l'agrégation, il y avait seulement 11 femmes ; et parmi 84 jurés, elles n'étaient que 10. L'ANCMSP est-elle contente désormais ? Tout va-t-il bien dans le meilleur des mondes ?

Avant de répondre, citons tout d'abord quelques extraits de réactions à chaud sur la liste de diffusion de l'association : « Cela pénaliserait les jeunes hommes qui ne sont pour rien dans le préjudice infligé aux femmes des générations précédentes » ; « la procédure de recrutement par l'agrégation ne semble donc pas pénaliser les femmes, en tout cas au moment du concours, et ce serait même plutôt l'inverse » ; « agiter le chiffon rouge du sexisme » ; « persistance des logiques de domination masculine ».

Alors, poudre aux yeux ou guerre des sexes ? La domination masculine existe-t-elle à l'université ? Les mâles méritants risquent-ils la mise au placard par les ayatollahs du féminisme ? Le Bureau de l'ANCMSP se gardera bien de prendre parti dans

## Le jury a-t-il réellement voulu expier des siècles de domination masculine ?

des débats aussi enflammés et sur la base de données bien lacunaires, même s'il a naturellement sa petite idée. Mais si l'agrégation permet de faire vivre ces débats, c'est au moins une bonne chose : nous venons de lui trouver un intérêt !

### Supprimer l'agrégation

Car au-delà de la question du *sex ratio* et plus généralement des relations de genre dans l'université, les problèmes de l'agrégation subsistent. Tout d'abord, le mode de constitution des jurys conduit à un biais de sélection en fonction des affinités théoriques et méthodologiques, voire des filières de formation. Ainsi, cette année, sept admis sont issus de l'IIEP de Paris. De même, seul.e un.e lauréat.e n'avait pas de lien direct (par direction de thèse ou de mémoire dans un cas) avec un des membres du jury – ce qui n'était pas le cas il y a deux ans.

Rien n'exclut néanmoins que les huit admis soient les meilleurs. Mais selon quelles critères ? La forme relativement courte et scolaire de l'agrégation a peu à voir avec les réalités du métier d'enseignant-chercheur. Pour nommer un professeur, l'examen du dossier du candidat, l'audition, l'observation ou la mise en situation de cours, l'intervention en séminaire, nous semblent plus pertinents que la composition sur un sujet tiré au sort.

Par ailleurs, en permettant de diriger des recherches, l'agrégation contribue à dévaloriser l'HDR et n'incite pas les MCF à la présenter puisque celle-ci nécessite plusieurs années de travail. De ce point de vue, la proposition de faire de

l'HDR une condition pour être candidat à l'agrégation ou au recrutement des professeurs à la voie longue serait une avancée.

Enfin, les postes de professeur sont une ressource extrêmement importante dans les luttes internes à la discipline. Ceux-ci ne devraient pas être attribués suivant une procédure scientifiquement légère, dont le jury est composé de manière politique.

L'ANCMSP milite donc pour la suppression de l'agrégation et le recrutement des professeurs exclusivement par la voie longue. La science politique a tout à y gagner pour sa cohésion, son pluralisme, et l'égalité des candidats face au concours. ■

## Adhésions

### Rejoignez-nous !

L'ANCMSP accomplit un travail systématique de suivi des recrutements, de la discipline et des réformes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elle diffuse ses informations dans cette revue, *Système D*, et dans sa *newsletter*, « Jeune et poli(tiste) », qu'elle envoie aux abonné(e)s de sa *mailing-list*. Cette même liste de diffusion est devenue, au fil des années, un lieu de discussion central dans la science politique française. Soutenez-nous en adhérant ! Pour nous rejoindre en cotisant par chèque ou carte bancaire, rendez-vous sur [www.ancmsp.com/adherer](http://www.ancmsp.com/adherer).

## Recrutements CNRS, session 2011 (sections 36 et 40)

Poste	Section 36 (Sociologie – Normes et règles)	Section 40 (Politique, pouvoir, organisation)
CR1	<b>1. LECLERC Olivier</b> <b>2. FORNEROD Anne</b> <b>3. HENAUT Léonie</b> (4). BERNAUDEAU Vincent (5). GIRAUD Baptiste (concours n°36/02)	<b>1. FISCHER Nicolas</b> <b>2. DELLA SUDDA Magali</b> (3). DEBOS Marielle (4). LOPEZ CABALLERO Paula (5). TALPIN Julien (concours n°40/02)
CR2	<b>1. ROUX Sébastien</b> <b>2. MAKAREMI Chowra</b> <b>3. CONNIL Damien</b> <b>4. BELORGEY Nicolas</b> <b>5. LE RENARD Amélie</b> <b>6. HUGRÉE Cédric</b> <b>7. YON Karel</b> (8). SEBILEAU GAILLARD Émilie (9). BUGEJA-BLOCH Fanny (10). SINIGAGLIA Jérémie (11). HAMMOU Karim (12). GAYON Vincent <b>1. CENTEMERI Laura</b> (2). GRAMAGLIA Christelle (concours n°36/04)	<b>1. LAZARUS Jeanne</b> <b>2. SAINT-MARTIN Arnaud</b> <b>3. TOPCU Sezin</b> <b>4. NOUGUEZ Etienne</b> <b>5. TALPIN Julien</b> <b>6. BONNECASE Vincent</b> <b>7. DELORI Mathias</b> (8). LOPEZ CABALLERO Paula (9). YON Karel (10). BÉLIARD Aude (11). JACQUEMIN Mélanie (12). GAYET-VIAUD Carole (13). GAYON Vincent (concours n°40/03)

# Le double bind des parcours doctoraux

« Si l'on étudie dans le temps long l'évolution de la longueur des thèses en droit et science politique, on se retrouve à dessiner une sinusoïdale ! Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, un étudiant en droit rendait une thèse d'une soixantaine de pages ». Cette remarque, entendue au congrès de l'AECSP, a le mérite de mettre en perspective une idée reçue bien établie à propos d'une « décadence » qui frapperait aujourd'hui les carrières doctorales. Sur l'air du « tout fout le camp », certains s'indignent encore que la réforme 1984 de la Loi Savary ait fait disparaître la thèse d'Etat : ah, le bon vieux doctorat de deux mille pages, qui faisait la somme hasardeuse de quinze ans de tribulations intellectuelles... D'autres pressent l'université française de se rapprocher du modèle anglais, où la thèse « PhD » fait cent pages et se soutient en une heure, face à deux enseignants. Au milieu de tout cela, les instances de l'université tranchent dans le vif. Avec cet impératif : soutiens ta thèse en moins de cinq ans, ou va voir ailleurs. La situation est ainsi posée pour de nombreux doctorants qui s'inscrivent en septembre. Leur contrat doctoral court jusqu'en 2014. Soit. Salariés en CDD, ils ont droit au

Sous la pression de l'AERES, les écoles doctorales mettent en place un **encadrement plus strict du doctorat**. Comment en profiter pour améliorer la situation des doctorants ? L'ANCMSP a rencontré les autres associations de la discipline pour en discuter.

congé parental, au congé maladie... voire au congé tout court. La plupart, sur ces trois ans, prendront une partie de leur temps à préparer, puis à donner leurs premiers cours.

### Les financements ne sont pas calibrés pour plus de trois ans

Que se passera-t-il à la fin de leur contrat doctoral ? La plupart d'entre eux auront fini leur terrain, fait le tour de leur bibliographie, débuté leur rédaction. Tous seront objectivement plus proches qu'ils ne l'ont jamais été de la soutenance, puis de la compétition pour les post-doctorats et les postes de chargés de recherche et de maître de conférences. Et c'est là que les choses se gâtent... Primo, ces candidats en fin de CDD entreront dans la recherche d'un poste d'ATER. Ce CDD d'un an renouvelable est un véritable sésame pour poursuivre sa thèse dans de bonnes conditions. Seulement voilà, on y rentre à l'issue d'un recrutement plutôt compétitif, où il est de bon ton d'avoir déjà publié un ou plusieurs articles tirés de sa thèse en cours et de préférence dans une revue « qualifiante » reconnue par l'AERES. Le cycle d'une publication est assez long : relectures, corrections du comité de rédaction, délais de publication. Autant de temps en moins pour faire sa thèse. Secundo, l'allocataire de recherche devenu ATER qui s'inscrit en 4<sup>ème</sup> année de thèse se voit contraint de demander une dérogation ! Eh oui, la thèse, c'est trois inscriptions successives, si l'on prolonge on est à la merci d'un refus de l'administration. En général, on ne vous refusera pas la 4<sup>ème</sup> année. Il se peut en revanche qu'on vous refuse une 5<sup>ème</sup> inscription. Le candidat un peu naïf pourrait se dire « puisque les durées de thèse raccourcissent, et que l'accent est mis sur la publication, cela signifie sûrement que je peux soutenir une thèse de trois cent pages »... Malheur à toi, « candidat un peu naïf » ! Si tu fais une chose pareille, tu seras confronté au cours des phases du recrutement à des thèses du double de la tienne ! L'ANCMSP avait fait cette simple petite enquête, en mesurant la taille moyenne des thèses des recrutés de la session synchronisée 2010 : presque toutes oscillent entre 600 et 700 pages. Conclusion, les candidats qui s'inscrivent en thèse en 2011 sont à la croisée des

chemins. D'un côté, leurs universités réduisent leur possibilité de réinscription en doctorat. De l'autre, ils seront probablement jugés tout au long de leur parcours sur le modèle ancien : celui qui favorisait les colloques et les publications durant les trois premières années, ne dédaignait pas de profiter de ses droits à l'assurance chômage à la fin de son deuxième contrat d'ATER, à la fin de sa cinquième année de thèse. Puis, en fin de 7<sup>ème</sup> année, soutenait une thèse de 700 pages.

### Des règles du jeu claires, justes, et harmonisées

L'ANCMSP n'est pas une société savante. Nous ne prenons pas partie pour tel ou tel format de thèse, pour tel ou tel parcours doctoral. Nous demandons par contre que les principales instances se réunissent pour accorder leurs exigences quant au « bon » parcours doctoral, dans le contexte nouveau du rétrécissement de la durée des thèses. Par ailleurs, les doctorants ne doivent pas être punis pour cette situation de *double bind* dont ils ne sont pas responsables. En particulier, l'inscription en doctorat devrait être reconnue comme une condition de travail, plutôt qu'un droit généreusement accordé.

Nous avons suscité plusieurs réunions avec l'AFSP, l'AECSP, la section 40 du CNRS et le CNU. Une ébauche de charte en est vue qui, dans l'état actuel, ne nous convient pas tant elle est floue sur le contenu et les moyens de la faire respecter. Nous nous efforçons de faire comprendre aux uns et aux autres qu'à l'heure où les instances universitaires resserrent les boulons sur le nombre maximal d'années passées en thèse, il est impératif que toutes les parties concernées s'accordent sur un texte ferme définissant le plus précisément possible les principales conditions d'un « bon » parcours doctoral (durée, financement, encadrement, taille de la thèse). Nous souhaitons ainsi éviter que ne s'installe un désordre kafkaïen ou que ne soient prises des mesures, dont les principales victimes seraient assurément les jeunes chercheurs. ■

## L'association

### Nouveau bureau

L'ANCMSP a renouvelé son bureau lors de son Assemblée Générale du 11 juin 2011, qui s'est tenue à Paris. Voici la composition du bureau 2011-2012 :

- Virginie Anquetin, Strasbourg
  - Hakim Bellebna, Lille 2, trésorier adjoint
  - Élodie Bordat, IEP Aix
  - François Briatte, IEP Grenoble, secrétaire adj.
  - Élise Demange, IEP Bordeaux
  - Cyril Fiorini, Paris 8
  - Maxime Godefroy, Lille 2, secrétaire
  - Alexandre Hobeika, EHESS
  - Grégory Hü, Strasbourg
  - Émilien Julliard, EHESS, président
  - Laurène Le Cozanet, Paris Dauphine, trésorière
  - Olivier Marichalar, EHESS
  - Cindy Morillas, IEP Bordeaux
  - Yohann Morival, EHESS
  - Marième N'Diaye, IEP Bordeaux
  - Julie Rannoux, IEP Aix
  - Thomas Rouquette, Nice
  - Gaël Villeneuve, Paris 8, vice-président
- En chiffres express : féminisation 39% (+10) ; provincialisme 61% (-3) ; 8 Univ., 6 IEP, 4 EHESS.

Merci à l'IEP de Strasbourg pour laide apportée à la confection de ce numéro !

